

Strasbourg, 2 octobre 2019

EPAS(2019)61

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

Séminaire sur les droits de l'homme dans le sport

Mercredi, le 20 novembre 2019
9h00 – 12h00 // 14h00 – 18h00

Matin

Cour européenne des Droits de l'homme (CEDH)
Palais des Droits de l'homme
Salle de séminaires (rez-de-jardin)
Allée des Droits de l'Homme, Strasbourg, France

Après-midi

Palais de l'Europe, salle n° 5
Avenue de l'Europe, Strasbourg, France

Fiche d'information

Contexte

En raison de la longue tradition d'indépendance et d'autonomie du sport, les juridictions nationales et internationales n'interviennent que de manière limitée dans les affaires sportives. Toutefois, cela ne signifie pas que des questions ne peuvent être posées, notamment en ce qui concerne la protection des droits fondamentaux des athlètes. Le thème « Sport et droits de l'homme » a été traité par la jurisprudence, a pris de l'importance sur l'agenda politique et a été promu par divers projets et initiatives.

Ce thème était l'un des deux sujets traités lors de la 15^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du Sport, organisée par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) à Tbilissi, Géorgie, en octobre 2018.

La résolution n° 1, adoptée lors de la Conférence ministérielle, sur « Protection des droits de l'homme dans le sport : obligations et responsabilités partagées » (voir l'annexe 3 du [Rapport établi par le Secrétaire Général](#)), contient une liste d'actions suggérées à l'APES, qui est également incluse dans le document EPAS(2018)62rev2 et qui invite l'APES à :

- sensibiliser, mettre à jour et promouvoir les outils sur les droits de l'homme et le sport (voir 1.2, 1.9a)
- consulter des experts avec l'objectif de produire une cartographie des questions relatives aux droits de l'homme (voir 1.8a)
- identifier les mécanismes de recours pertinents (voir 1.9e)
- identifier de nouveaux outils et d'éventuelles activités (voir 1.8c)

Le bureau de l'APES estime que, malgré plusieurs articles, publications et initiatives en cours d'élaboration par différents organismes, le sujet n'a pas encore été traité de manière exhaustive par les spécialistes des ministères du sport et des organisations sportives. Le Bureau a donc proposé d'organiser un séminaire pour résumer la situation, faire le bilan des progrès accomplis et finaliser le suivi de la conférence de Tbilissi.

Le séminaire portera en particulier sur la défense des droits fondamentaux des athlètes et des autres participants à des activités sportives régulières.

Organisateurs

Ce séminaire sur les droits de l'homme dans le sport est organisé par l'APES avec le soutien de diverses entités telles que la Cour européenne des droits de l'homme, le secrétariat de la Convention contre le dopage et le programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP).

Objectifs du séminaire et résultats attendus

Les objectifs principaux de ce séminaire sont :

- partager l'information sur les évolutions institutionnelles récentes ;
- être formé sur les outils disponibles ;
- décider des prochaines étapes pour l'APES dans le domaine des droits de l'homme et le sport.

Projet de programme

- 09:00-09:20 Ouverture
- 09:20-10:00 Evolution récente de la situation des droits de l'homme dans le sport
- du point de vue gouvernemental
 - du point de vue du mouvement sportif
- 10:00-10:30 Pause
- 10:30-12:00 Évolutions récentes (4 x (présentation de 20mn + discussion de 10mn))
- Cartographie des droits de l'homme, des affaires concernant le sport et des recours possibles
 - Jurisprudence de la CEDH
 - Initiative du T-DO sur le droit à un procès équitable dans des affaires de dopage
 - Centre pour le sport et les droits de l'homme
- 12:30-14:00 Pause déjeuner
- 14:00-15:00 Initiatives et outils existants
- Programme HELP
 - Manuels de l'APES sur le sport et les droits de l'homme
 - Campagne de Sport and Rights Alliance (Amnesty International)
 - Centre pour le sport et les droits de l'homme
- 15:00-15:30 Débat : quel rôle l'APES et le Conseil de l'Europe pourraient-ils jouer dans la promotion élargie des outils existants ?
- 15:30-15:45 Pause
- 15:45-17:30 Ateliers parallèles sur des questions d'actualité liées aux droits de l'homme
Ces quatre thèmes seront traités pendant les ateliers :
- Comment lutter contre la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI dans les compétitions sportives ?
 - Les athlètes se voient-ils refuser des droits économiques et sociaux ?
 - La liberté de la presse sportive est-elle en danger ?
 - Le droit à l'activité physique et au sport doit-il s'imposer comme droit juridiquement contraignant ?
- 17:30-17:50 Synthèses des ateliers (4 rapporteurs)
- 17:50-18:00 Conclusion et clôture

Éléments et méthodologie du programme

Le programme est basé sur des présentations directes ainsi que des ateliers interactifs. Les différents éléments des ateliers sont complémentaires.

Les documents de réunion seront publiés sur MyCloud. Pour y accéder, veuillez suivre ce lien : <https://mycloud.coe.int/s/TXe3tx5tN6XEoRR>.

Date

Mercredi 20 novembre 2019 de 09h00 à 18h00

Lieu

Conseil de l'Europe
Strasbourg, France

Matin :
Cour européenne des droits de l'homme
Palais des droits de l'homme, salle des séminaires

Après-midi :
Palais de l'Europe, salle de réunion n°5
Avenue de l'Europe

Accès

Tram : ligne E - arrêt Droits de l'Homme
Bus : lignes 6, 30 ou 72 - arrêt Droits de l'Homme

Langues de travail

Français et anglais, avec interprétation simultanée

Participants

- Représentants des autorités responsables du sport des Etats parties à la Convention culturelle européenne ;
- Représentants des autorités publiques concernées par la promotion et la défense des droits de l'homme ;
- Représentants des organisations sportives.
- Experts en droit du sport et droits de l'homme.

Conditions de participation

- La participation est gratuite.
- L'inscription préalable est obligatoire.
- Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge des participants. Des conditions différentes s'appliquent aux intervenants et à un expert gouvernemental par Etat membre de l'APES.
- Le déjeuner sera offert à tous les participants par le Conseil de l'Europe.

Inscription

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en ligne **avant le 8 novembre 2019** : <https://www.coe.int/en/web/sport/online-registration-seminar>.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par courriel dès que le formulaire aura été réceptionné et traité par le secrétariat.

Information

Des informations complémentaires sur le programme et la conférence sont disponibles sur le site web de l'APES (<http://www.coe.int/epas>).

L'APES collaborera avec "www.droitdusport.com" et "www.football-legal.com" pour promouvoir l'événement et publier les informations.

Contact

Pour de plus amples informations, merci de contacter le secrétariat de l'APES au Conseil de l'Europe :

✉ sport.epas@coe.int

Mr Emre CAM

☎ +33 (0)3 90 21 62 77

✉ emre.cam@coe.int

Ms Caroline LARGHI

☎ +33 (0)3 88 41 34 29

✉ caroline.larghi@coe.int